REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° DE_240214_4.2

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

SAINT SILVAIN BELLEGARDE

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	9
Représentés	1
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

Séance du 24 février 2014

L'an deux mille quatorze, le **vingt quatre février** à **20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Serge DUMONTANT**.

<u>Etaient présents</u>: DUMONTANT S, PINGUET S, PODETTI D, HERITEAU J.B, REDON P, GALLAND J, GRAVEY E, BUJADOUX A, BERTRAND O.

<u>Absents/excusés</u>: GALLAND R, LAVERGNE V a donné pouvoir à O. BERTRAND

Date de convocation : 17 février 2014

M. Daniel PODETTI a été nommé secrétaire de séance

<u>Objet</u>: abandon de la procédure de vente de biens de section au profit de M. PALMY

Monsieur Claude PALMY, domicilié 4, Bagnard, en date du 04 avril 2014 a sollicité l'Assemblée Municipale en vue d'acquérir la parcelle sectionnaire AY 77.

En date du 08 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la vente de cette parcelle sectionnaire et, par voie de conséquence, de suivre la procédure pour ce genre d'opération.

La valeur vénale de ce terrain est estimée à 202.25 €.

En date du 06 janvier 2014, le Maire, par arrêté n°1/2014, a décidé la convocation des électeurs pour exprimer leur avis sur ce projet le 26 janvier 2014.

Quatre électeurs ont été convoqués, un a voté en faveur de ce projet et deux contre.

Aussi, à la lecture de ce résultat, le Conseil Municipal :

- DECIDE de suivre l'avis des électeurs.
- ABANDONNE la procédure de vente de la parcelle AY 77 au profit de M. Claude PALMY.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme Date d'affichage:

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON le...... et publication ou notification du.....

Serge DUMONTANT